

MIRECOURT, le 27 février 2017

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la mairie

LUNDI 6 MARS 2017 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- DIA
- Ouverture de crédits
- Comptes administratifs 2016
- Comptes de gestion 2016
- Affectation des résultats
- Débat sur les orientations budgétaires 2017
- Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de la rue Germini
- Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMEDV pour les travaux de la rue Germini
- Information dans le cadre de la carte scolaire
- Subvention exceptionnelle
- Remboursement de frais dans le cadre des NAP
- Remboursement d'une visite médicale
- Demandes d'adhésion au SMIC
- Remplacement au sein du CCAS et du CTP de la Ville
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, CLEMENT, BAILLY, WALTER, HUMBERT, VOIRIOT
MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, BLONDELLE, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mlle BENABID

Absents ayant donné pouvoir : M. MALLERET à Mme BABOUHOT

Mme SIMON à M. SEJOURNE

M. MICHEL à Mme CHIARAVALLI

Mme MARTZ à M. JAMIS

Secrétaire de séance : Hervé MARA

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 4 points:
- Demande de subvention pour acquisition d'un bâtiment
- Demande de subvention pour travaux de voirie
- Autorisation à GRDF
- Transfert de compétences PLU

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

02/01

Objet : Décisions municipales -
information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2017-001 : Signature d'une convention de gestion par la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire des collections du Musée de la Lutherie et de l'Archèterie Françaises, de la Maison de la Musique Mécanique et de la Dentelle
- n° 2017-002 : Tarif d'inscription à certaines activités proposées dans le cadre de Sports Vacances de février
- n° 2017-003 : participation aux frais de séjour de la classe découverte de l'Ecole Primaire Bey du 24 au 28 avril 2017
- n° 2017-004 : Tarif d'inscription à un séjour Sport dans le cadre de Sports Vacances de février 2017 (séjour catch)

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

02/02

Objet : renonciation à l'exercice
du droit de préemption -
information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Consorts GIROT, pour un bien cadastré section AB 243, sis 50 rue Georges Lefèvre, au prix de 45 000,00 €
- M. et Mme GADAUT Michel, pour un bien cadastré section AM 341, sis 40 rue du Général Leclerc, au prix de 144 000,00 €
- M. PFAFF Robin, pour un bien cadastré section AM 18, sis 61

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

- rue du Général Leclerc, au prix de 20 000,00 €
- M. BALDASSARA Lionel et Mme PAPELIER Christine, pour un bien cadastré section AR 181, sis 294 rue Les Vignes Daniel, au prix de 205 000,00 €
- M.VAUTRIN Laurent, pour un bien cadastré section AK 210, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, sis 394 ruelle Souham, au prix de 225 000,00 €

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

02/03

--ooOoo--

Objet : Compte Administratif
de budget LPMR 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « logements pour personnes à mobilité réduite- LPMR » de l'exercice 2016.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Le doyen, Monsieur Daniel SERDET propose aux membres présents de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
21 voix pour, 5 contre (Mme VOIRIOT, MM FY, JAMIS (qui utilise le pouvoir de Mme MARTZ), M. CITOYEN, et 2 non participations vote (M. SEJOURNE qui utilise le pouvoir de Mme SIMON)**

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget LPMR 2016 lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	48 630.59 €	53 287.25€	+ 4 656.66 €
FONCTIONNEMENT	80 253.66 €	80 253.66 €	

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2016.

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

--ooOoo--

02/04

Objet : Compte Administratif
de la régie municipale le
cinéma le Rio - 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Régie Municipale « Cinéma le Rio » de l'exercice 2016.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Le doyen, Monsieur Daniel SERDET propose aux membres présents de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif cinéma RIO 2016, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	77 022.49 €	58 320.76 €	- 18 701.73 €
FONCTIONNEMENT	198 083.23 €	198 083.23 €	

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2016.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES
INVESTISSEMENT	8 622.00 €	54 644.00 €

Le SPIC du Cinéma RIO a été dissous par délibération du Conseil Municipal de Mirecourt en date du 05/12/2016.

Ce service sera intégré au sein du budget principal de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017.

En conséquence, les résultats de clôture constatés à la fin de l'exercice 2016 ainsi que les restes à réaliser seront repris au sein du budget M14 de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire (budget principal)

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

--ooOoo--

02/05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif Ville de l'exercice 2016.

Objet :
Administratif
Ville 2016

Compte

Après présentation du compte administratif Ville 2016, le débat est ouvert.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Le doyen, Monsieur Daniel SERDET propose aux membres présents de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

21 voix pour, 5 contre (Mme VOIRIOT, MM FY, JAMIS (qui utilise le pouvoir de Mme MARTZ), M. CITOYEN, et 2 non participations vote (M. SEJOURNE qui utilise le pouvoir de Mme SIMON)

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ville 2016, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	663 722.33 €	632 060.85 €	- 31 661.48 €
FONCTIONNEMENT	5 866 005.73 €	7 391 990.03 €	1 525 984.30 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2016.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES
INVESTISSEMENT	290 123.00 €	92 902.00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Précise que les équipements culturels sont transférés à la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire au 01/01/2017 conformément à la délibération du 5/12/2016. En conséquence, les restes à réaliser liés aux équipements culturels seront repris au budget primitif 2017 de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire pour :

- 1 700 € en dépenses
- 7 000 € en recettes

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

--ooOoo--

02/06

Objet : Compte de Gestion
LPMR 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « logements pour personnes à mobilité réduite » 2016,

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide d'accepter le compte de gestion du budget « logements pour personnes à mobilité réduite » 2016 du Receveur conforme au compte administratif 2016.

02/07

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la régie municipale « le cinéma le Rio 2016 »

Objet : Compte de Gestion
« cinéma le Rio 2016 »

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

- Décide d'accepter le compte de gestion de la régie municipale « cinéma le RIO 2016 » du Receveur conforme au compte administratif 2016.

--ooOoo--

02/08

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ville 2016,

Objet : Compte de Gestion
Ville 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

- Décide d'accepter le compte de gestion de la ville 2016 du Receveur conforme au compte administratif ville 2016.

--ooOoo--

02/09

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la clôture de l'exercice 2016, des résultats d'investissement et d'exploitation sont constatés et qu'il convient de les reprendre au budget primitif 2017.

Le budget LPMR présente le résultat suivant, au titre de l'exercice 2016 :

Excédent d'investissement : 4 656.66 €

Objet : Affectation des
résultats 2016- budget
LPMR

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 23 voix pour et 5 contre (Mme VOIRIOT, MM FY, JAMIS
(qui utilise le pouvoir de Mme MARTZ), M. CITOYEN

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

- Décide de reporter l'excédent d'investissement 2016 du budget LPMR au budget primitif 2017 pour un montant de 4 656.66 €.

02/10

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre les résultats constatés à la clôture des comptes administratifs 2016 au sein du budget primitif 2017 de la Ville de Mirecourt.

Les résultats de clôture 2016 sont :

Objet : Affectation des résultats 2016- budget Ville

-Excédent de fonctionnement : 1 525 984.30 €
-Déficit d'investissement : - 31 661.48 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2017 sont : -
Dépenses : 288 423 €
-Recettes : 85 902 €

Après reprise des restes à réaliser (recettes-dépenses) soit un déficit de 202 521 € et compte tenu du déficit d'investissement de fin 2016, soit 31 661.48, le besoin de financement de la section d'investissement est de 234 182.48 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Par 23 voix pour et 5 contre (Mme VOIRIOT, MM FY, JAMIS (qui utilise le pouvoir de Mme MARTZ), M. CITOYEN

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

-Les résultats à reprendre au budget primitif 2017 de la ville sont :

- Section investissement dépense -compte 001 : 31 661.48 €
- Section investissement recette -compte 1068 : 234 182.48 €
- Section de fonctionnement recette-compte 002 : 1 291 801.82 €

--ooOoo--

02/11

Le Conseil municipal,

V le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Yves Séjourné et sur sa proposition,

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Après en avoir délibéré, prend acte, pour le budget Ville, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires

02/12

Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue Victor Hugo et de la rue Germini, la Ville envisage de solliciter Monsieur Le Président du Conseil Général au titre des amendes de police pour le réaménagement du carrefour avec la place Jeanne d'Arc. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

02/13

Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police ; Intersection rue Germini – avenue Victor Hugo et ruelle Cimetière

Réception Sous-Préfecture
Le 16 mars 2017

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue Victor Hugo et de la rue Germini, la Ville envisage de solliciter Monsieur Le Président du Conseil Général au titre des amendes de police pour l'aménagement de l'intersection de l'avenue Victor Hugo, rue Germini et Ruelle du Cimetière. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

02/14

Objet : Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMDEV

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux, qui indique que dans le cadre des investissements 2016, la ville envisage d'enfourer et de réhabiliter les réseaux électriques de la rue Victor Hugo.

Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux. Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule collectivité, en l'occurrence la ville de Mirecourt, assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération par convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre le SMDEV et la Ville.

02/15

Objet : Information carte scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Danièle Chiaravalli, Adjointe à l'Education, après les courriers reçus de M. Le Directeur des Services de l'Education Nationale, quant aux décisions prises dans le cadre de la carte scolaire 2017.

Elle informe ainsi que les mesures suivantes sont prises :

- ° Fermeture d'une classe à l'école maternelle du Centre.
- ° Regroupement des cinq classes maternelles à l'école du Centre à compter de la rentrée 2017.
- ° Maintien de tous les postes dans les deux écoles élémentaires.
- ° Fusion des deux écoles élémentaires à la rentrée 2017 (12 classes et 2 classes ULIS) et mise en place d'une décharge totale pour le directeur (trice) à la rentrée de septembre 2017.

Madame Danièle Chiaravalli, adjointe, met en avant la possibilité de créer ainsi au

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

02/16

sein de l'école élémentaire des classes à un seul niveau et les bonnes conditions offertes à la direction d'école.

Monsieur Le Maire met en avant les travaux qui vont être menés au cours de l'année 2017-2018 au sein du groupe scolaire Brahy où 16 salles seront aménagées permettant ainsi de prévoir l'arrivée de nouvelles familles et élèves.

Mme Danièle Chiaravalli note aussi qu'une solution de transport scolaire est à l'étude pour l'année 2017-2018 au cours de laquelle tous les élèves seront regroupés à l'école en raison des travaux à l'école Brahy.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et souhaite que les conditions offertes à la direction de l'école puissent perdurer pour les rentrées 2018 et 2019.

--ooOoo--

Objet : Parts sociales SCIC

Monsieur Le Maire prend la parole pour expliquer que dans le cadre des débats citoyens que le Café Utopic' de Mirecourt a menés, il a été constaté l'existence et la complémentarité de nombreuses initiatives dans le territoire. Cependant, celles-ci souffrent trop souvent du manque de structures de coopération commune, de capacité à créer les entreprises privées « chaînons manquants » et de dynamique commune pour développer leurs actions et leur reconnaissance.

L'idée d'un collectif d'acteurs structurée en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est de s'appuyer sur un processus en trois étapes (débat citoyen pour comprendre les besoins, expérimentations de solutions, stabilisation et déploiement territorial) pour déterminer des attentes citoyennes et construire des coopérations entre acteurs afin de les rendre moteur de l'innovation et in fine de lancer des « start-up » du bien-vivre, confortant l'existant.

La SCIC a pour vocation de réunir des acteurs du bien-vivre ensemble et d'« accélérer » des initiatives citoyennes qui seront transformées en actions économiques pour développer le territoire.

Pour débiter, il est prévu de mettre en œuvre une boucle de services autour de l'agriculture et l'alimentation durables pour proposer des repas à base de produits de saison, issus de la production locale et biologiques au profit des Mirecurtiens puis des cantines de Mirecourt à un prix accessible pour toutes les familles sur le modèle établi depuis 2009 par l'IME.

Une fois les solutions expérimentées et validées dans le cadre du festival Utopic', la phase 2 de l'action sera lancée :

- Avancer et mettre en valeur les résultats des premières expérimentations dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation en permettant aux ingénieurs de l'INRA de transmettre leur expertise aux bénévoles de la Vie Ensemble et autres agriculteurs locaux (les Bios du coin, ...) en matière de pratiques agro-écologiques durables
- Concevoir le plan de financement d'une conserverie-légumerie qui transformerait les produits à destination d'une consommation locale et embaucherait des travailleurs locaux (dont quelques uns en insertion ou en situation de handicap)
- Mise en relation de l'offre / demande en créant un groupement d'achat à destination des cantines scolaires pour fournir 500 repas/jour à un coût modique pour

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

une nourriture plus saine (à partir de l'exemple déjà concluant de l'IME de Mirecourt)
le processus est intégralement basé sur des ressources locales et à destination du territoire direct : produits, consommateurs et producteurs.

La Mairie de Mirecourt est sollicitée à hauteur de 1.000 € pour entrer dans le capital de la SCIC (3,000 €) pour financer l'ingénierie des premiers investissements programmés et répondre à l'Appel à Manifestation d'Initiatives collaboratives lancé par le Conseil Régional (en cas de succès cette aide pourra s'élever à 50,000 € par an maximum).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour entrer dans le capital de la SCIC à hauteur de 1.000 €.

--ooOoo--

02/17

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle aux associations qui ont participé aux Nouvelles Activités Péri-Educatives, soit :

Objet : Subventions aux associations Intervenant au sein des NAP

Association HIRRUS : 300 €

Athlétic Vosges Entente Clubs : 540 € (pour 54 heures)

Ligne Nationale de Catch : 432 € (pour 36 heures)

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, en vertu de l'article L.213.11 du CGCT accorde ces subventions, qui seront imputées sur la fonction 2131-article 6574.

--ooOoo--

02/18

Un agent des Services Techniques s'est rendu chez un médecin agréé de l'administration pour une visite médicale conduite poids lourds et a dû régler la consultation d'un montant de 33 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil Municipal

Objet : Remboursement de frais à un agent

Décide de rembourser à l'agent concerné (Hervé HOF) la somme de 33 €

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Précise que les crédits seront prévus au budget de la Ville 2017 (article 6475-020)

--ooOoo--

02/19

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par les communes de Le Puid, de le Mont, du Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine – La Chapelle devant Bruyères – Les

Objet : Demandes d'adhésion au SMIC

Poulières, le Syndicat Scolaire de la Bourgonce- La Salle – Nompateize, le Syndicat des Eaux de la Région de Landaville, et le Syndicat des Eaux de la Région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Le Conseil Municipal

Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées

--ooOoo--

02/20

Il y a lieu de procéder au remplacement de Madame SOMNY, conseillère municipale démissionnaire, au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale et du Comité Technique.

Objet : Désignation de délégués au CCAS et au CTP

Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

Désigne Madame Renée VOIRIOT pour siéger au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur Patrice JAMIS membre titulaire au sein du Comité Technique.

--ooOoo--

02/21

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la volonté de la Ville de Mirecourt de procéder à l'acquisition de la maison, sise Place de Gaulle, ayant abrité le restaurant « le Stradivarius » dégradé par un incendie dans la nuit du 10 décembre 2012.

Objet : Demande de subvention pour acquisition d'une maison Place de Gaulle

Il indique avoir rencontré les propriétaires, M. et Mme Pierson, qui lui ont fait part de leur accord pour une cession à hauteur de 45.000 €. Il souhaite également solliciter une subvention auprès de l'État via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Réception Sous-Préfecture
Le 16 mars 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord d'une part pour l'acquisition du bâtiment et autorise d'autre part Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR.

--ooOoo--

02/22

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la voie communale de Mirecourt à Ramecourt et de Mirecourt à Mattaincourt va être soumise à rude épreuve dans le cadre de la montée en charge de la station de méthanisation. D'autre part, la commune de Ramecourt envisage d'intervenir sur la portion de cette voie située sur son territoire.

Objet : Demande de subvention pour travaux de voirie

Monsieur le Maire sollicite donc l'assemblée afin de pouvoir déposer un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre « de l'amélioration

des caractéristiques d'une route existante ».

Réception Sous-Préfecture
Le 16 mars 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département dans le cadre de la réalisation de ces travaux concernant la voirie communale.

--ooOoo--

02/23

Objet : Autorisation à GRDF

Suite à la délibération du Comité Syndical du SCOT des Vosges Centrales du 6 février 2017 portant sur l'extension du Système d'Information Géographique (SIG) au niveau communautaire pour la réalisation d'un *schéma structurant des énergies renouvelables et de récupération* sur le territoire des Vosges Centrales, il y a lieu d'autoriser GRDF à mettre à disposition du SCOT les données géographiques relatives au réseau de distribution de gaz de notre Commune. Ces informations cartographiques permettront de décliner et nourrir la stratégie de planification énergétique menée à l'échelle du SCoT par une analyse des besoins, des contraintes et des opportunités énergétiques à l'échelle communale.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés

autorise GRDF à mettre à disposition du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, par voie de convention, les données géographiques relatives au réseau de distribution de gaz de la commune de MIRECOURT.

Ces données seront utilisées dans le cadre strict de l'exercice de la compétence de planification du SCoT, ce qui ne relève en rien d'une délégation de compétence. En d'autres termes, les responsabilités inhérentes à l'exercice de la compétence de la commune, liée à son statut d'autorité concédante gazière, notamment par rapport aux travaux sur voirie, restent en ce sens inchangées.

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

--ooOoo--

02/24

Objet : Opposition au transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à la communauté de communes Mirecourt Dompain

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la communauté de communes Mirecourt Dompain deviendra automatiquement compétente en matière de plan local d'urbanisme ou de carte communale le 27 mars 2017 et devra s'engager dans l'élaboration d'un PLUi à plus ou moins longue échéance.

Ce transfert automatique peut être bloqué par une minorité de blocage, composée d'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population, délibérant contre ce transfert automatique de la compétence PLU à la communauté et ceci avant le 27 mars 2017.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 13 mars 2017

décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à la communauté de communes Mirecourt Dompain

--ooOoo--

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus et ont signé
au registre les membres présents**

N° 1 à 24

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

PREAUT CLEMENT BAILLY

WALTER HUMBERT VOIRIOT

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA SERDET EVROT

FERRY DAVAL BLONDELLE

JAMIS FY CITOYEN

